

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0674^e** séance
tenue le **25 mai 2026**, à 14 h
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice principale, aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés : Michael Pecho ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation : Vincent Poitout ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Gabriel Benoit, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc-André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Jean-Marie Hanssens, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Noura Karazivan, Henri Thomas Kramer, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Jean Leclair, Pascale Legault, Roger Lippé, Sylvie Mader, Sabine Mas, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Alexandre Prat, Stéphane Roy, Samir Saul, Sébastien Sauvé, Audrey Smargiassi, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion, Natacha Trudeau, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Laurent Duchastel, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, Maxime Rhéaume, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Frédéric Beaudet, Enrique Colindres, Ana-Maria Duman, Saskia Fischer, Sandrine Leblanc, Maïa Malkassoff, Anaël Sah ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; un représentant et les représentantes du personnel : Patricia Mailhot, Hélène Richard, Lynne Thuot ; un représentant et les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Félix Hébert, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Catherine De Sainte Marie-Villemer, Francis Gingras, Nathalie Grandvaux, Sophie Langlois, Luc Stafford, Arianne Trudeau.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieutort, Jean-Jacques De Bruycker, Dyala Hamzah, Audrey Laplante, Catherine Martel, Stéphane Molotchnikoff, Sébastien Rioux, Olivier Vallerand ; un représentant du personnel enseignant : Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Samuel-Jean Bassetto ; une représentante de la communauté étudiante : Sonia Bachelier ; un représentant du personnel : Patrick Boivin-Bélanger ;

PERSONNES EXCUSÉES : une doyenne : Geneviève Saumier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Patrick Cloos, Thomas Druetz, Nadia Gargouri, Guadalupe Gonzalez Dieguez, Ingrid Hall, Rodney Knight, Anne Marchand, Marie-Ève Mathieu, Martin Papillon, Gilles Soulez ; un représentant et une représentante du personnel enseignant : Mathieu Boivin, Catherine Duprey ; une observatrice : Nicole Languérand.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CONSEILLÈRE EN GOUVERNANCE</u> :	Judith Semco-Nickner

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Ana-Maria Duman, candidate à la maîtrise en biochimie, Faculté de médecine

Sandrine Leblanc, étudiante au premier cycle, Faculté des sciences de l'éducation

Maïa Malkassoff, étudiante au premier cycle, École de psychoéducation, Faculté des arts et des sciences

Anaël Sah, étudiant au premier cycle, Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté de médecine

Fins de mandat (au 31 mai 2026)

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Marie-Ève Mathieu, professeure titulaire, École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique (**Démission**)

Josette Noël, professeure agrégée, Département de pharmacologie et physiologie (**Démission**)

Natacha Trudeau, Professeur titulaire, École d'orthophonie et d'audiologie, Faculté de médecine (**Démission effective le 1^{er} septembre 2026**)

Faculté des arts et des sciences

David Décary-Héту, professeur titulaire, École de criminologie

Dyala Hamzah, professeure agrégée, Département d'histoire

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire, Département de sciences biologiques

Faculté de pharmacie

Diane Lamarre, professeure titulaire de clinique

Daniel Thirion, professeur titulaire de clinique

Faculté des sciences de l'éducation

Fasal Kanouté, professeure titulaire, Département de psychopédagogie et d'andragogie

Frédéric Yvon, professeur agrégé, Département d'administration et fondements de l'éducation

Faculté de médecine vétérinaire

Daniel Jean, professeur titulaire, Département de sciences cliniques

École de santé publique

Audrey Smargiassi, professeure titulaire, Département de santé environnementale et au travail

École d'optométrie

Vasile Diaconu, professeur agrégé

Jean-Marie Hanssens, professeur titulaire (**Renouvellement**)

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté des arts et des sciences

Françoise Guay, chargée de cours, Département de sociologie

Najib Lairini, chargé de cours, Département de littérature et langues du monde

Ann Claude Simoneau, chargée de cours, Département de psychologie

Membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Alexis Collette, étudiant au premier cycle, Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté de médecine (**Démission**)

François Latendresse, candidat à la maîtrise en sciences de l'information, Faculté des arts et des sciences (**Démission**)

Yasmeen Lazaar, étudiante au premier cycle, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences (**Démission**)

Isabelle Ouellette, étudiante au premier cycle, École de relations industrielles, Faculté des arts et des sciences (**Démission**)

Membre nommée par un conseil représentant le personnel

Lynne Thuot, technicienne en gestion des dossiers étudiants, Département de littératures de langue française, Faculté des arts et des sciences (**Renouvellement**)

Avis de décès

Faculté de médecine

Dr Robert Bachand, professeur retraité, Département d'anesthésiologie et de médecine de la douleur, 16 avril 2026

Faculté des arts et des sciences

Brigitte Schröder-Gudehus, professeure, Département de science politique, 19 avril 2026

Faculté des sciences de l'éducation

Michel Plourde, professeur, doyen et vice-recteur aux études de 1^{er} cycle retraité, 30 avril 2026

Galerie de l'UdeM

Myriam Barriault Fortin, conservatrice, 30 avril 2026

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée respecte une minute de silence.

AU-0674-1 **ORDRE DU JOUR**
2026-A0021-0674^e-975

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Jean Leclair présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2026-A0021-0674^e-975.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0673^e séance tenue le 20 avril 2026
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
7. Élection d'une professeure ou d'un professeur et d'une personne provenant des « autres catégories du personnel » au Conseil de l'Université
8. Élection d'une ou d'un membre de l'Assemblée universitaire au Comité de nomination
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 9.1. Comité des différends : nomination d'un président ou d'une présidente, de trois membres, d'une ou d'un membre suppléant à la présidence et de deux membres suppléants aux autres membres
 - 9.2. Comité d'appel des différends : nomination d'une ou d'un membre suppléant
 - 9.3. Comité de l'ordre du jour : nomination d'une ou d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 9.4. Comité de la recherche : nomination de deux professeures ou professeurs et d'une étudiante ou un étudiant
 - 9.5. Comité du statut du corps professoral : nomination de quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire

- 9.6. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'une ou d'un membre élu de l'Assemblée universitaire (au moment de sa nomination)
- 9.7. Comité de la planification : nomination d'une ou d'un membre nommé par l'Assemblée universitaire
- 9.8. Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires : nomination d'une étudiante ou d'un étudiant
10. Plan d'action du vice-rectorat à la recherche et à l'innovation
11. Proposition de membres de l'AU pour une politique institutionnelle sur la recherche à caractère militaire ou à double usage
12. Prochaine séance : le 14 septembre 2026, à 14 heures
13. Clôture de la séance

AU-0674-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0673^e SÉANCE
INTENSIVE TENUE LE 20 AVRIL 2026**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0673^e séance tenue le 20 avril 2026, tel que présenté.

AU-0674-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

La vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples, Valérie Amiraux, revient sur une question posée par Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences (FAS), lors de la dernière séance de l'Assemblée. La question de M. Saul portait sur la circulation et la promotion des idées au sein de l'Université, dans un contexte de pressions externes, et sur la prise en charge de cet enjeu par le Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires. Mme Amiraux indique qu'un rapport détaillé des travaux de ce comité sera présenté lors de la prochaine séance de l'Assemblée, tout en apportant des éléments de réponse préliminaires.

Elle souligne que le comité, renouvelé depuis environ un an, dispose d'un budget de 25 000 \$ pour développer des activités de sensibilisation et de communication auprès de la communauté universitaire, conformément à son mandat. Accompagné par le Bureau des communications et des relations publiques (BCRP), le comité a mené des consultations ciblées auprès de divers groupes (corps enseignant, communauté étudiante et personnel administratif et de soutien) afin d'actualiser l'état de la situation. Ces démarches ont permis d'alimenter la refonte du site web consacré aux libertés universitaires et de définir quatre axes thématiques

prioritaires : l'étendue de la liberté d'expression du corps enseignant, l'acceptation des idées dérangeantes, la lutte contre l'autocensure et la notion de réserve institutionnelle.

La vice-rectrice présente également le développement d'un projet intitulé provisoirement « Savoir dialoguer », visant à instaurer un espace régulier d'échanges au sein de l'Université. Cette initiative a pour objectif de soutenir une culture du débat éclairé, permettant la confrontation d'opinions divergentes dans le respect d'un cadre fondé sur les savoirs scientifiques.

À la suite de la question de Jacques Thibodeau, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, qui s'interrogeait sur l'absence récente des populations d'hirondelles auparavant observées dans le garage Louis-Colin, le vice-recteur à l'administration et aux finances, Éric Filteau, explique que des mesures de protection avaient été mises en place lors des travaux aux étages supérieurs du stationnement, avec l'appui d'un consultant chargé du suivi environnemental. À ce jour, aucun nid d'hirondelles n'a été recensé aux niveaux où des travaux sont en cours. Il souligne toutefois que les nuisances, notamment le bruit, ont pu entraîner un déplacement temporaire des oiseaux, phénomène ayant déjà été observé sur le campus, tout en laissant ouverte la possibilité de leur retour ultérieur.

Finalement, le secrétaire général revient sur une question de Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la FAS, qui demandait des précisions sur l'usage de l'intelligence artificielle (IA) lors de la rédaction des procès-verbaux de l'Assemblée universitaire. M. Chabot mentionne que l'IA est utilisée à deux fins principales : la transcription de l'enregistrement audio en texte et l'assistance à la rédaction (avec l'outil Copilot), notamment par la structuration du contenu en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

AU-0674-4 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

AU-0674-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0674-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur entame la dernière séance de l'année en exprimant sa reconnaissance envers les membres dont le mandat s'achève, soulignant l'importance de leur contribution à la vie universitaire.

Il dresse ensuite un état de situation des admissions étudiantes, marqué par une baisse très préoccupante des candidatures internationales pour l'automne 2026 (-20 % sur un an, -47 % sur deux ans), attribuée principalement aux politiques et discours entourant l'immigration temporaire. Cela représente près de 2 000 candidatures internationales en moins sur un an et 6 500 sur deux ans. Malgré des quotas de certificats d'acceptation sous-utilisés,

l'attractivité de l'Université s'en trouve affectée. Une légère hausse des candidatures locales (+2 % sur un an, +4 % sur deux ans) ne compense pas ce recul, entraînant une diminution globale, particulièrement aux cycles supérieurs.

Le recteur souhaite que le gouvernement du Québec adopte un discours plus affirmé en faveur de l'accueil des étudiants internationaux. Il estime que les ajustements récents au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) n'ont eu qu'un effet limité sur les perceptions et réitère l'importance d'un message clair valorisant la contribution essentielle de ces étudiants, tant à la vitalité des programmes qu'aux activités de recherche de l'Université.

M. Jutras souligne d'ailleurs d'excellents résultats en recherche : l'Université se classe désormais au deuxième rang au Canada pour le volume et le financement de la recherche. Les performances sont particulièrement remarquables en ce qui concerne les chaires de recherche du Canada et les concours des Fonds de recherche du Québec, notamment en santé, où 41% des subventions ont été octroyées à l'UdeM. L'événement « Bravo recherche » a d'ailleurs permis de souligner ces réalisations, en honorant plus d'une centaine de chercheurs et chercheuses pour leurs succès, incluant l'obtention de subventions majeures, de chaires et de prix nationaux et internationaux.

Le recteur mentionne qu'il participe depuis plus d'un an, avec la rectrice de l'Université Laval et divers acteurs de la société civile et du milieu économique, à l'élaboration d'un « plan talent » pour le Québec. Portée par la société civile en collaboration avec les pouvoirs publics, cette initiative vise à renforcer la capacité d'adaptation du Québec afin d'anticiper les transformations économiques à venir et leurs effets sur le développement des compétences. S'appuyant sur les expertises universitaires, elle cherche à mieux adapter les formations aux besoins futurs du marché du travail et à préparer les étudiants à évoluer dans un contexte de mutations économiques, technologiques et géopolitiques rapides.

M. Jutras signale également l'intensification des activités de diplomatie universitaire, marquée notamment par l'accueil récent de plusieurs délégations internationales et par la poursuite d'efforts soutenus visant à renforcer les partenariats, ainsi que l'internationalisation de la recherche.

Il fait en outre état des avancées de la campagne philanthropique « L'heure est brave », qui approche son objectif d'un milliard de dollars, et du succès croissant des activités de mobilisation des diplômés.

Le recteur conclut en mentionnant quelques nominations, prix et distinctions. Il souligne d'abord la nomination d'Éric Montpetit, professeur titulaire au Département de science politique et vice-doyen de la FAS, à titre de président par intérim du conseil d'administration du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il rappelle ensuite que la 15e cérémonie de remise des Prix du recteur aura lieu le lendemain, et que plus de 85 candidatures, réparties dans six catégories, ont été soumises par la communauté universitaire. Ayant pris part, avec les membres du jury, à l'examen de l'ensemble des dossiers, il relève la qualité exceptionnelle des candidatures. Il félicite finalement trois professeurs figurant parmi les 17 récipiendaires des insignes de l'Ordre de Montréal, soit Denis Gougeon, professeur émérite

de la Faculté de musique, Guy Sauvageau, professeur titulaire au Département de médecine et chercheur principal à l'unité de recherche en génétique moléculaire des cellules souches de l'IRIC et Catherine Régis, professeure titulaire à la Faculté de droit.

AU-0674-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Jean-Sébastien Fallu, professeur titulaire à l'École de psychoéducation de la FAS, attire l'attention des membres sur les balados du Centre de recherche interdisciplinaire sur la justice intersectionnelle, la Décolonisation et l'Équité (CRI-JaDE), initiative institutionnelle portée par le vice-rectorat à la recherche et à l'innovation. Il mentionne en particulier le neuvième épisode, mis en ligne en janvier, consacré à la décolonisation de l'université et aux pistes de collaboration en recherche entre personnes autochtones et allochtones. Estimant que cet échange offre un éclairage pertinent sur un enjeu très actuel, il en recommande l'écoute, de même que celle de l'ensemble de la série.

AU-0674-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Maïa Malkassoff, représentante de la communauté étudiante, rappelle que, dans le contexte de la réforme du réseau de la STM et des travaux en cours, la nouvelle ligne d'autobus 155 circule devant le pavillon Jean-Brillant. Elle souligne que la STM attend l'approbation de l'Université afin de permettre le passage de cette ligne sur le campus et demande quelles sont les conditions requises pour que l'UdeM accorde son autorisation.

Le recteur précise que la décision ne relève pas d'une simple autorisation : l'implantation d'une ligne d'autobus sur le campus impliquerait des coûts très élevés, notamment la reconstruction des chaussées et l'aménagement d'infrastructures adaptées aux arrêts, pour des montants pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers, voire des millions de dollars. Il ajoute que ces investissements n'apporteraient pas d'amélioration significative à l'offre de transport collectif pour l'Université, tout en bénéficiant principalement à Polytechnique, qui n'envisage pas d'en assumer les coûts. En conséquence, la position de l'Université demeure inchangée.

Le vice-recteur à l'administration et aux finances confirme que l'estimation des coûts se situe autour d'un million de dollars, auxquels s'ajoutent des dépenses d'entretien récurrentes. Il souligne que le campus bénéficie déjà d'une desserte jugée très adéquate, notamment en raison de la proximité de plusieurs stations de métro et des infrastructures existantes. Le campus étant un terrain privé, la STM n'envisage pas de contribuer financièrement aux aménagements requis, contrairement à d'autres ententes observées ailleurs. Dans ce contexte, l'Université ne voit pas la pertinence de réaliser un tel investissement, maintenant ainsi sa position antérieure.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la FAS, soulève des préoccupations liées à l'usage croissant d'outils d'IA par les étudiants pour

synthétiser des contenus pédagogiques, notamment des diaporamas déposés sur Studium. Elle indique que cette pratique, en expansion, soulève des enjeux d'équité et d'intégrité académique. Rappelant les interventions antérieures de l'Université en matière de droit d'auteur pour ces mêmes supports, elle demande si des mesures similaires pourraient être envisagées pour encadrer l'utilisation des outils d'IA par les étudiants.

Le secrétaire général reconnaît qu'il serait souhaitable d'envisager des mesures pour encadrer ces usages et protéger les droits d'auteur des professeurs, mais souligne les limites institutionnelles à cet égard. Il rappelle que par le passé, des interventions, notamment en lien avec Studocu, ont eu une portée mitigée, et indique que, bien que la volonté d'agir soit présente, la mise en œuvre concrète de telles mesures demeure incertaine.

La vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois, ajoute que les balises encadrant l'utilisation saine et judicieuse de l'intelligence artificielle, tant pour les étudiants que pour le personnel, sont en constante évolution, et qu'elles pourront être ajustées pour tenir compte des nouvelles situations dans les prochaines versions des consignes.

Maxime B. Rhéaume, chargé de cours à la Faculté de droit, s'interroge sur la diffusion et la consultation des procès-verbaux de l'Assemblée universitaire, et demande si des données ou indicateurs permettent d'évaluer leur portée et leur rayonnement au sein de la communauté universitaire.

M. Chabot indique que les procès-verbaux sont diffusés sur le site web du Secrétariat général. Au cours de la dernière année, leur consultation sur le site web, à l'exclusion de ceux diffusés par d'autres canaux, s'élève à 278 vues, provenant de 185 utilisateurs distincts.

Sylvie Mader, professeure titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, s'enquiert des mesures mises en place par l'Université pour accroître son attractivité auprès des étudiants internationaux, compte tenu des coûts supplémentaires qu'ils doivent assumer et de leur accès limité à certaines bourses. Elle demande notamment si des réflexions sont en cours concernant l'octroi de soutiens financiers accrus ou de modalités flexibles de parcours académique, dans un contexte marqué par l'allongement des délais liés à l'obtention du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

Le recteur indique que des efforts importants ont été déployés récemment en matière de recrutement international, notamment en Europe et en Afrique, ainsi qu'au moyen de bourses d'exemption partielles qui contribuent à amoindrir les droits de scolarité des étudiants internationaux. Il mentionne toutefois qu'aucune réflexion particulière n'a été menée à ce stade concernant l'accélération du passage de la maîtrise au doctorat.

Mme Amiraux ajoute que la question de l'attractivité ne peut se réduire aux seuls enjeux financiers, en raison des contraintes accrues imposées par les autorités migratoires fédérales et provinciales. Elle souligne les difficultés engendrées par la complexité et le manque

d'harmonisation des exigences administratives, qui compliquent tant l'admission que le renouvellement des statuts.

Mme Lefrançois précise que le passage entre cycles implique une nouvelle demande de CAQ, ce qui constitue un facteur contraignant supplémentaire, et souligne les efforts de l'Université pour collaborer avec les différents paliers gouvernementaux afin d'alléger les procédures.

Juliette De Maeyer, professeure agrégée au Département de communication de la FAS, effectue un suivi d'une question soulevée en décembre 2023 concernant la directive institutionnelle interdisant l'utilisation de TikTok et WeChat pour des raisons de cybersécurité. Constatant que l'Université diffuse désormais du contenu sur TikTok, elle s'interroge sur le maintien ou la levée de cette interdiction et demande, le cas échéant, si une communication officielle à la communauté universitaire est prévue.

Le secrétaire général explique que l'interdiction découlait d'une directive du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, levée il y a environ un an et demi, avec certaines mises en garde. Il ajoute que des communications ont été transmises à certaines unités, sans nécessairement rejoindre l'ensemble de la communauté, et que l'utilisation de ces applications est désormais permise, sous réserve d'une utilisation prudente.

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la FAS, revient sur la question posée par Maxime B. Rhéaume. Il informe l'Assemblée que le bulletin *Enjeux universitaires*, publié depuis 15 ans, diffuse systématiquement les procès-verbaux des séances. Il mentionne également que toute personne intéressée peut s'y abonner afin de les recevoir directement par courriel.

AU-0674-7 **ÉLECTION D'UNE PROFESSEURE OU D'UN PROFESSEUR ET D'UNE PERSONNE PROVENANT DES « AUTRES CATÉGORIES DU PERSONNEL » AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

2026-A0021-0674^e-976, 977

Les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature en vue de l'élection d'une professeure ou d'un professeur au Conseil de l'Université, ainsi que d'une personne provenant des autres catégories du personnel. Ils ont également reçu les notes biographiques des candidats. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts.

Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Professeures ou professeurs de carrière

- Julie Lavoie
Professeure titulaire
École de kinésiologie et sciences de l'activité physique
Faculté de médecine
- Bilkis Vissandjée
Professeure titulaire
Faculté des sciences infirmières

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme d'un premier tour, Bilkis Vissandjée est élue avec 41 votes en sa faveur sur 74 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Conseil de l'Université, à titre de professeure, Bilkis Vissandjée, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030.

Membre provenant des autres catégories du personnel

- Aminata Bal
Adjointe à la doyenne
Faculté de droit
- Laurent Duchastel
Responsable des activités de formation continue
École de santé publique

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme d'un premier tour, Aminata Bal est élue avec 40 votes en sa faveur sur 74 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Conseil de l'Université, à titre de membre provenant des autres catégories du personnel, Aminata Bal, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030.

AU-0674-8 **ÉLECTION D'UNE OU D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE AU COMITÉ DE NOMINATION**

2026-A0021-0674^e-978, 979

Les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature en vue de l'élection d'une ou d'un membre au Comité de nomination. Ils ont également reçu les notes biographiques du candidat. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts.

La personne suivante a accepté sa mise en candidature :

- Maxime B. Rhéaume
Chargé de cours
Faculté de droit

Maxime B. Rhéaume est déclaré élu par acclamation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de nomination, à titre de membre de l'Assemblée universitaire, Maxime B. Rhéaume, chargé de cours à la Faculté de droit, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030, mais ne dépassant pas son mandat comme membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0674-9 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA
NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2026-A0021-0674^e-980, 981

Le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2026-A021-0674^e-980. Les membres ont préalablement reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0674-9.1 COMITÉ DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE, DE TROIS MEMBRES, D'UNE OU D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA PRÉSIDENTE ET DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS AUX AUTRES MEMBRES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

L'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- Harith Al-Dabbagh, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membre président, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2029 ;
- Victor Haines, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2029 ;
- Christian Nadeau, professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2029 ;
- Vincent Gautrais, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membre suppléant à la présidence, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2029.

Un poste de membre et deux postes de membres suppléants aux autres membres demeureront à pourvoir lors d'un prochain appel de candidatures.

AU-0674-9.2 COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

Faute de candidatures, le Comité de nomination ne peut procéder à une recommandation. Un poste de membre suppléant sera à pourvoir lors d'un prochain appel de candidatures.

AU-0674-9.3 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

L'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

- Michel Janosz, doyen de la Faculté de l'apprentissage continu, à titre de membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0674-9.4 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION DE DEUX PROFESSEURES OU PROFESSEURS ET D'UNE ÉTUDIANTE OU D'UN ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- Tomás Dorta, professeur titulaire à l'École de design de la Faculté de l'aménagement, comme membre professeur, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2029 ;
- Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, comme membre professeur, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2029 ;
- Ana-Maria Duman, candidate à la maîtrise en biochimie à la Faculté de médecine, comme membre étudiante, pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2028.
- Nicolas Jacquin, candidat au doctorat en bio-informatique, comme membre étudiant, pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2028.

AU-0674-9.5 COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL : NOMINATION DE QUATRE MEMBRES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral :

- Hervé Agbodjan Prince, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030 ;

- Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030 ;
- Julie Lavoie, professeure titulaire à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030 ;
- Samuel Tanner, directeur et professeur titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030.

NOTE : Françoise Guay et Julie Lavoie étant à la fois candidates au Comité du statut du corps professoral et membres du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), elles se sont retirées momentanément de la rencontre du CNAU, afin que celui-ci puisse choisir en toute impartialité les membres recommandés pour ce comité.

AU-0674-9.6 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE ÉLU DE
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (AU MOMENT DE SA
NOMINATION)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire :

- Stéphanie Gagnon, directrice générale à la Direction des bibliothèques, à titre de membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030.

AU-0674-9.7 COMITÉ DE LA PLANIFICATION : NOMINATION D'UNE OU
D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification :

- Catherine Bussièrès, directrice administrative au Service administratif des Technologies de l'information, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2030.

AU-0674-9.8 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES
LIBERTÉS UNIVERSITAIRES : NOMINATION D'UNE
ÉTUDIANTE OU D'UN ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2028 :

- Sandrine Leblanc, étudiante au premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation, à titre d'étudiante de la FAÉCUM.

AU-0674-10 PLAN D'ACTION DU VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE ET À
L'INNOVATION (VRR)

2026-A0021-0674^e-982

Le vice-recteur à la recherche et à l'innovation, Vincent Poitout, présente le plan d'action du vice-rectorat, consigné au document 2026-A0021-0674^e-982.

Nathalie Grandvaux, présidente du Comité de la recherche, indique que le plan d'action 2027-2032 a été accueilli très favorablement par les membres du comité. Ils ont particulièrement salué l'abandon de l'expression « secteurs d'excellence » au profit de « domaines de développement prioritaires », une terminologie jugée plus inclusive et davantage représentative de la diversité des activités de recherche d'excellence menées à l'Université.

Les échanges ont surtout porté sur certaines précisions à apporter à la description des domaines retenus. Le Comité a recommandé quelques reformulations afin de mieux faire ressortir certains thèmes transversaux et a notamment souligné l'importance d'intégrer plus explicitement la notion de prévention, particulièrement en lien avec le domaine de la découverte et de l'innovation thérapeutiques. Il a également suggéré d'examiner les recoupements entre certains domaines, notamment entre les innovations thérapeutiques et l'approche Une seule santé, afin d'en clarifier les contours.

Le Comité de la recherche a par ailleurs consacré une discussion plus approfondie au domaine Sécurité, démocratie et résilience des communautés. Tout en reconnaissant la portée étendue de ce domaine, il a soulevé les enjeux liés à la recherche duale, susceptible d'avoir des applications tant civiles que militaires. Les échanges ont mis en évidence diverses préoccupations et nuances, notamment en matière de biosécurité, de développement durable, d'innovation en matériaux et de retombées civiles de recherches réalisées dans des contextes militaires. Le vice-recteur a indiqué que ces questions faisaient déjà l'objet de travaux au sein de son équipe et, considérant l'importance de poursuivre la

réflexion, le Comité a convenu d'en reprendre l'examen lors d'une séance ultérieure à l'automne 2026. Le Comité de la recherche s'est donc montré très favorable au plan d'action 2027-2032.

Juliette De Maeyer s'interroge sur le critère de pertinence contextuelle ayant servi à définir les domaines de développement prioritaires. Elle demande s'il serait opportun que l'Université ne se limite pas à répondre aux enjeux déjà reconnus comme prioritaires dans la société, mais qu'elle contribue également à faire émerger de nouveaux sujets et orientations de recherche, à l'image du parcours de chercheurs tels que Yoshua Bengio, dont les travaux ont précédé leur reconnaissance comme domaines d'intérêt majeurs.

M. Poitout précise que ces deux approches sont complémentaires et non exclusives. S'il importe de tenir compte de certains éléments contextuels susceptibles d'orienter les priorités de recherche, l'Université a aussi pour mission de demeurer à l'avant-garde des connaissances et de faire émerger de nouvelles tendances scientifiques. Il souligne que cette dimension est au cœur du continuum d'innovation présenté dans le cadre du plan d'action, qui vise précisément à soutenir les équipes de recherche dans le développement d'idées novatrices et l'émergence de nouveaux champs de recherche.

Alexandre Thibodeau, professeur agrégé au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire, salue l'exercice de synthèse ayant mené au regroupement des secteurs d'excellence en cinq domaines de développement prioritaires, qu'il juge plus inclusifs. Il souligne toutefois que la communication et la transmission des savoirs par la vulgarisation scientifique ne lui paraissent pas suffisamment explicites dans la proposition présentée. Rappelant l'importance de rendre les résultats de la recherche accessibles au grand public, il demande si le plan d'action prévoit des mesures visant à soutenir davantage les initiatives de diffusion et de vulgarisation des connaissances.

Le vice-recteur indique que cette préoccupation est pleinement intégrée à l'approche de science ouverte portée par l'Université. Il signale que celle-ci va au-delà du libre accès aux publications scientifiques et englobe également la participation des communautés à la création des connaissances, ainsi que leur diffusion auprès de publics variés. Francis Gingras, vice-recteur adjoint à la recherche et à l'innovation (Société et culture), ajoute que l'Université de Montréal exerce déjà un certain leadership en matière de science ouverte et qu'elle entend le renforcer dans les prochaines années par la mise en œuvre d'un plan structurant. Il confirme que la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche, notamment par la vulgarisation scientifique, constituent des éléments à part entière du plan d'action et soutiennent l'ensemble des domaines de développement prioritaires.

Frédéric Bouchard, doyen de la FAS, salue la qualité de l'exercice et souligne que les domaines de développement prioritaires mettent plus explicitement en évidence la contribution de l'Université à l'épanouissement humain. Il observe que cette dimension, bien que déjà présente dans le plan précédent, apparaît désormais de manière plus visible à travers les orientations proposées. Il relève également une évolution du discours, où l'intelligence artificielle est envisagée avant tout comme un levier au service de l'intelligence humaine et du bien-être collectif. Il insiste par ailleurs sur l'importance de ne pas limiter l'interprétation des domaines à leurs seuls intitulés, ceux-ci recouvrant des réalités et des champs d'action plus

vastes. À titre d'exemple, il mentionne que le domaine de l'innovation thérapeutique englobe notamment les interventions psychosociales. Par ailleurs, il estime que la notion de « domaines de développement prioritaires » est particulièrement bien adaptée aux grands programmes de financement axés sur le développement des capacités de recherche, puisqu'elle met l'accent sur le potentiel de développement plutôt que sur la seule reconnaissance d'une excellence déjà établie.

Jean-Sébastien Fallu se réjouit que les enjeux de vulgarisation scientifique et de démocratisation des savoirs soient intégrés à la démarche de science ouverte. Il souligne l'importance de la communication scientifique, tout en estimant qu'une réflexion demeure nécessaire quant aux pratiques de diffusion des résultats de recherche. Il attire notamment l'attention sur les risques de simplification excessive, de généralisation abusive ou de mauvaise interprétation des données scientifiques dans l'espace public, particulièrement lorsque les résultats sont relayés par les médias. Sans remettre en question la valeur de la science, il insiste sur l'importance d'une communication rigoureuse et nuancée, afin de préserver la confiance du public envers la recherche et les universités.

Diane Lamarre, professeure titulaire de clinique à la Faculté de pharmacie, souligne la qualité et l'exhaustivité de l'exercice réalisé. Elle estime que la définition des domaines de développement prioritaires rend la recherche plus accessible et met particulièrement en valeur son caractère transversal. Cette approche favorise la collaboration entre les différentes disciplines, facultés et départements, tout en ouvrant la voie à de nouveaux axes de recherche. Elle considère également que cette structuration est susceptible de faciliter le développement de projets rassembleurs et leur accès au financement, en encourageant le partage d'expertises au sein de l'Université.

Denis deBlois, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie, accueille favorablement la transformation des anciens secteurs d'excellence en domaines de développement prioritaires, une approche qu'il juge plus dynamique et inclusive puisqu'elle met l'accent sur le développement et le renforcement des capacités de recherche. Il s'interroge cependant sur la place de l'entrepreneuriat dans le continuum d'innovation présenté et demande comment le plan d'action entend soutenir davantage la valorisation des résultats de la recherche, notamment leur transfert vers des pratiques ou des produits innovants.

M. Poitout indique que cette question fait partie intégrante des travaux en cours et fera l'objet d'une présentation ultérieure à l'Assemblée universitaire. Il précise qu'un plan de valorisation est actuellement en développement et qu'il repose notamment sur la mise en place d'accélérateurs sectoriels adaptés aux réalités des différents domaines de recherche. Cette démarche vise à renforcer les partenariats, à soutenir la valorisation des résultats de la recherche et à favoriser leur traduction en retombées concrètes.

Bilkis Vissandjée, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, souligne l'intérêt de la proposition présentée, notamment l'attention accordée à l'intelligence humaine et aux rapports sociaux. Elle s'interroge sur la manière dont les enjeux de la société et des communautés sont pris en compte dans l'élaboration du plan d'action, en particulier dans le cadre des consultations menées. Elle demande également si la perspective transversale de

science ouverte constitue le principal mécanisme permettant d'assurer l'arrimage entre les activités de recherche de l'Université et les besoins exprimés par la société, ainsi que la diffusion des résultats auprès des communautés.

Le vice-recteur précise que les consultations sont actuellement à l'étape interne et que des consultations externes, incluant diverses communautés liées à l'écosystème de la recherche, sont prévues ultérieurement. Il confirme par ailleurs que la science ouverte constitue un volet transversal important du plan d'action et qu'elle vise notamment à favoriser le partage des connaissances et des résultats de la recherche avec les utilisateurs et les communautés concernées.

AU-0674-11 **PROPOSITION DE MEMBRES DE L'AU POUR UNE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR LA RECHERCHE À CARACTÈRE MILITAIRE OU À DOUBLE USAGE**

2026-A0021-0674^e-983, 985

La présidente des délibérations indique aux membres comment se dérouleront les interventions et le vote sur ce sujet. Elle souligne que les membres ont déjà reçu le document de proposition et fait la lecture de la proposition comme telle, qui n'inclut pas les « considérant ».

Le vice-recteur à la recherche et à l'innovation appuie la proposition soumise, sous réserve de certains amendements. Il rappelle d'abord que le débat porte sur l'opportunité de confier au Comité de la recherche une réflexion sur le positionnement de l'Université à l'égard de la recherche à double usage, et non sur le fond de la question elle-même.

Il informe l'Assemblée que la direction de l'Université s'intéresse à cet enjeu depuis plus d'un an et que plusieurs démarches exploratoires ont déjà été entreprises, notamment des consultations informelles, la mise sur pied d'un groupe de réflexion *ad hoc*, la production d'un rapport par un expert en bioéthique, ainsi que diverses analyses portant sur les pratiques en vigueur au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ces travaux préliminaires visent à mieux cerner les enjeux sans préjuger d'un éventuel positionnement institutionnel.

Il souligne également que de nombreuses équipes de recherche de l'Université œuvrent déjà dans des domaines touchant des technologies réglementées ou des matières contrôlées, de sorte que les questions liées au double usage ne sont pas nouvelles pour la communauté universitaire. Il rappelle par ailleurs que la notion même de recherche à double usage comporte une part d'ambiguïté, plusieurs travaux pouvant donner lieu à des applications tant civiles que militaires.

Enfin, il insiste sur l'importance que la réflexion soit menée dans une posture de neutralité, sans présupposé favorable ou défavorable à la recherche à double usage. À cette fin, il annonce son intention de proposer des amendements visant notamment à retirer les « considérant » de la résolution, à fonder les travaux sur un examen des pratiques existantes

dans le milieu universitaire, à assurer une consultation aussi large que possible de la communauté universitaire et à recourir, au besoin, à l'expertise de spécialistes du domaine.

Samir Saul, auteur de la proposition, souhaite intervenir afin de présenter celle-ci aux membres de l'Assemblée. La présidente des délibérations précise que bien qu'il soit d'usage qu'un proposeur présente sa proposition, elle a choisi de passer directement à la période de discussion en plénière, puisque toute la documentation pertinente, y compris l'état de la situation et les « considérant », avait été transmise aux membres au préalable. Elle informe M. Saul qu'il disposera d'un droit de parole à la clôture des échanges. La présidente des délibérations mentionne que les usages ne sont pas balisés dans le code L'espérance.

Marc-André Éthier, professeur titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation et co-proposeur, souligne l'importance de la réflexion entourant la recherche à double usage et remercie le vice-recteur d'avoir mis en lumière la complexité et la pertinence des enjeux soulevés. Il rappelle que la proposition à l'étude ne vise pas à adopter une politique ni à se prononcer sur le bien-fondé de certaines activités de recherche, mais plutôt à confier au Comité de la recherche le mandat d'examiner cette question et de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée. Il insiste sur la nécessité de mener cette réflexion avec rigueur, de disposer du temps nécessaire pour l'approfondir et d'éviter une approche fondée sur des décisions prises au cas par cas. L'objectif est de se doter d'un cadre permettant d'anticiper et d'analyser les enjeux liés aux retombées de la recherche, dans le respect notamment de la liberté académique et de la circulation des connaissances, afin d'éclairer les décisions futures de l'Université.

Jean-Sébastien Fallu soulève un rappel au règlement concernant la procédure suivie pour l'étude de la proposition. Il estime que, selon le Code L'espérance, les auteurs d'une proposition devraient avoir l'occasion de la présenter avant l'ouverture des échanges, indépendamment du fait que la documentation ait été transmise préalablement aux membres de l'Assemblée.

La présidente des délibérations indique que la décision de passer directement à la discussion en plénière reposait sur le fait que les membres avaient déjà reçu une documentation détaillée exposant les motifs de la proposition. Elle ajoute qu'un des auteurs de celle-ci, Marc-André Éthier, a eu l'occasion de préciser certains éléments et que le proposeur principal, Samir Saul, disposera également d'un droit de parole à la clôture de la plénière.

Alexandre Thibodeau se déclare favorable à la proposition et souligne l'importance de préserver une approche neutre, conforme aux principes de la liberté académique, dans l'examen des questions liées à la recherche à double usage. Il estime toutefois que la proposition comporte déjà certains éléments relevant du mandat qui serait éventuellement confié au Comité de la recherche. À son avis, il conviendrait d'abord de se prononcer sur l'opportunité d'élaborer une politique en la matière, puis de définir ultérieurement les paramètres du mandat du Comité.

Il rappelle que les enjeux liés au double usage concernent un large éventail de domaines de recherche et qu'il est souvent difficile de déterminer si certains travaux peuvent

donner lieu à de telles applications. Il souligne ainsi l'importance de prévoir, en complément d'une éventuelle politique, des mécanismes d'accompagnement et de consultation permettant aux chercheurs de mieux évaluer leurs obligations et leurs responsabilités à cet égard.

Simon de Denus, doyen de la Faculté de pharmacie, souligne l'importance de distinguer la recherche à double usage de la recherche à caractère principalement militaire. Il rappelle que la première se caractérise par des retombées civiles légitimes, même si certaines applications peuvent éventuellement être détournées à des fins militaires. Il observe que de nombreux travaux de recherche, notamment dans les domaines de la santé, des médicaments, de la préparation aux pandémies ou de la gestion des situations de crise, présentent déjà une dimension de double usage, ce qui témoigne de la complexité de ces enjeux. Tout en convenant de la nécessité d'une réflexion approfondie sur la question, il indique que les activités de recherche devraient demeurer guidées par la poursuite du bien commun et par des bénéfices concrets pour la société.

Carl Chartrand-Lefebvre, professeur titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine, remercie les auteurs de la proposition d'avoir soulevé la question de la recherche à double usage, reconnaissant l'importance et la pertinence des enjeux liés à son acceptabilité sociale. Il estime toutefois que la démarche gagnerait à être menée par étapes. Il suggère d'abord de broser un portrait des activités de recherche à double usage menées à l'Université, des enjeux rencontrés et de la manière dont les mécanismes actuels de gouvernance ont permis d'y répondre. Ce bilan pourrait ensuite servir de fondement à une réflexion sur la pertinence d'adapter les cadres existants ou d'élaborer de nouvelles politiques. Il souligne par ailleurs l'intérêt de prévoir des mécanismes permettant aux chercheurs d'identifier plus aisément les projets susceptibles de présenter une dimension de double usage, rappelant que cette réalité touche déjà plusieurs secteurs de recherche.

Ana-Maria Duman, représentante de la communauté étudiante, indique que la FAÉCUM appuie la proposition, qu'elle juge importante pour mieux encadrer les enjeux liés à la recherche à double usage et celle à caractère militaire. Elle estime toutefois que le mandat confié au Comité de la recherche devrait également inclure une réflexion explicite sur la place que l'Université souhaite accorder à la recherche militaire. Tout en reconnaissant la difficulté de distinguer clairement la recherche militaire de la recherche à double usage, elle considère qu'il est pertinent d'examiner les ressources que l'Université entend consacrer à ce secteur et l'orientation qu'elle souhaite privilégier à cet égard. Elle propose en conséquence que le mandat du Comité comprenne également l'examen et la clarification de la place de la recherche militaire à l'Université.

Frédéric Bouchard estime que la proposition gagnerait à distinguer plus clairement la recherche à caractère militaire de la recherche à double usage, qu'il considère lui aussi comme deux réalités distinctes. L'élaboration éventuelle d'une politique portant sur la recherche à caractère militaire apparaît plus aisément circonscrite, alors qu'une réflexion préalable demeure nécessaire afin de mieux définir et baliser la notion de recherche à double usage. Il juge pertinents les éléments de réflexion proposés dans la résolution, mais considère prématuré de présumer dès maintenant de la nécessité d'une politique sur la recherche à

double usage. Il souligne en outre que le caractère très large de cette notion pourrait entraîner des répercussions sur un grand nombre d'activités de recherche au sein de l'Université. Il recommande donc de privilégier d'abord un exercice de clarification et de balisage, en distinguant explicitement les deux types de recherche dans le mandat confié au Comité de la recherche.

Michel Janosz, doyen de la Faculté de l'apprentissage continu, remercie les auteurs de la proposition d'avoir porté à l'attention de l'Assemblée les enjeux liés à la recherche à caractère militaire et à celle à double usage. Tout en reconnaissant l'importance d'une réflexion approfondie sur ces questions, il estime qu'il est prématuré de présumer qu'une nouvelle politique constitue nécessairement le mécanisme approprié pour les encadrer. Il considère qu'il conviendrait d'abord d'analyser les enjeux en cause et d'évaluer les outils les plus adéquats, notamment au regard des principes de liberté académique et des cadres institutionnels déjà en place. Il suggère ainsi que le Comité permanent de la recherche soit invité à examiner la question et à formuler des recommandations quant aux moyens les plus appropriés pour encadrer ces activités, sans présumer à ce stade de la nécessité d'adopter une politique institutionnelle.

Maxime B. Rhéaume, chargé de cours à la Faculté de droit, juge que la proposition, dans sa forme actuelle, est très large et partage les réserves exprimées par d'autres intervenants quant à sa portée. À son avis, il conviendrait dans un premier temps de limiter le mandat à l'étude de la problématique de la recherche militaire et de la recherche à double usage, ainsi qu'à l'examen de leurs implications pour les universités. Il considère qu'un tel exercice constituerait déjà une base de réflexion substantielle pour les travaux ultérieurs. Il indique par ailleurs qu'il ne serait pas en mesure d'appuyer la proposition telle que rédigée actuellement.

La présidente des délibérations précise qu'il n'est pas nécessaire d'adopter la proposition en bloc : il est possible de l'adopter point par point.

Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, indique qu'elle souscrit à l'objectif principal de la proposition, qu'elle comprend comme un mandat confié au Comité de la recherche visant à élaborer une réflexion sur les balises d'une politique en lien avec les enjeux soulevés. Elle souligne que l'accomplissement d'un tel mandat nécessiterait nécessairement un examen approfondi de la question, la consultation des parties concernées ainsi que le recours à des expertises pertinentes. Elle rappelle également que toute proposition découlant de ces travaux serait ultimement soumise à l'Assemblée universitaire, qui pourrait alors en débattre, l'amender ou en disposer.

Juliette De Maeyer se déclare favorable à la proposition telle que présentée, estimant qu'elle répond à un besoin réel dans un contexte où les enjeux liés à la recherche militaire et à la recherche à double usage gagnent en complexité. Elle considère qu'une telle démarche contribuerait à soutenir les chercheurs en leur offrant un cadre de référence pour naviguer dans ces questions. Elle fait valoir que l'ajout d'une exigence explicite de neutralité au mandat proposé n'est pas nécessaire, la résolution se limitant à confier un mandat de réflexion

au Comité de la recherche sans préjuger des conclusions auxquelles celui-ci pourrait parvenir. Elle souligne en outre que plusieurs universités se sont déjà dotées de mécanismes d'encadrement en matière de recherche à double usage et juge opportun que l'Université se penche à son tour sur cette question.

Carl-Ardy Dubois, doyen de l'École de santé publique, remercie les auteurs de la proposition d'avoir amorcé cette réflexion, qu'il juge nécessaire. Il souligne toutefois l'importance d'aborder la notion de recherche à double usage dans toute son ampleur et de ne pas la réduire aux seules questions d'armement ou de recherche militaire. Selon lui, cette réflexion devrait également englober des enjeux plus larges liés notamment à la souveraineté territoriale, culturelle, numérique et sanitaire, ainsi qu'à la recherche spatiale, à la sécurité des populations et aux conséquences des conflits sur les communautés civiles. Il signale que les universités ont l'occasion de développer une approche originale et adaptée à leur mission en matière de recherche à double usage. Les travaux envisagés devraient ainsi permettre de définir un modèle propre à l'Université, susceptible non seulement d'orienter ses pratiques institutionnelles, mais aussi d'alimenter les réflexions à l'échelle canadienne.

Jean-Sébastien Fallu exprime son appui à la proposition et se dit surpris des réticences à son égard. Il rappelle que le rôle du Comité de la recherche consiste précisément à examiner les questions relevant de son mandat, à mener les consultations et analyses requises et à soumettre ses recommandations à l'Assemblée universitaire. Il souligne que plusieurs des préoccupations évoquées au cours des échanges relèvent justement du travail que le Comité serait appelé à réaliser. Selon lui, il appartient au Comité de déterminer, à l'issue de sa réflexion, s'il convient de recommander l'adoption d'une nouvelle politique, la modification de mécanismes existants ou toute autre mesure, l'Assemblée demeurant ultimement souveraine quant aux suites à donner à ces recommandations.

Sébastien Sauvé, professeur titulaire au Département de chimie de la FAS, partage l'avis de plusieurs intervenants quant à la nécessité d'une réflexion approfondie sur la recherche à double usage. Il observe qu'un consensus semble se dégager en faveur d'un mandat de réflexion, alors que la perspective d'élaborer immédiatement une politique suscite davantage de réserves. S'appuyant sur son expérience en recherche environnementale, il souligne la difficulté de circonscrire la notion de double usage, certaines recherches pouvant être visées par des cadres réglementaires sans que leur finalité première soit de nature militaire. Il conclut en réitérant l'importance de confier à un comité le mandat d'examiner ces questions et d'en préciser les enjeux.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, est favorable à ce qu'une instance soit chargée d'examiner les enjeux liés à la recherche à double usage et à caractère militaire. Il indique toutefois qu'il demeure ouvert quant à la forme que devraient prendre les suites de cette réflexion, notamment en ce qui a trait à l'élaboration d'une politique institutionnelle. Il rappelle que les questions liées au double usage font déjà l'objet d'une attention particulière dans certains milieux scientifiques et souligne que la frontière entre la recherche militaire et la recherche à double usage peut être difficile à tracer, plusieurs travaux pouvant comporter à la fois des retombées civiles et militaires. Il estime par conséquent que ces deux dimensions

devraient être examinées conjointement et que la diversité des situations possibles justifie une réflexion approfondie sur les mécanismes d'encadrement les plus appropriés.

Najib Lairini, chargé de cours au Département de littératures et de langues du monde de la FAS, souligne les enjeux éthiques associés à la recherche universitaire, particulièrement lorsque les activités de recherche sont financées par des partenaires externes. Il exprime des préoccupations quant à la capacité des chercheurs, ainsi que de l'Université, à conserver un contrôle sur l'utilisation et les retombées des résultats de recherche une fois ceux-ci financés, développés ou mis en application. Il insiste sur l'importance de réfléchir aux mécanismes permettant de préserver l'intégrité des finalités poursuivies par la recherche et de s'assurer que l'Université dispose de garanties adéquates quant aux usages qui pourraient être faits des connaissances produites.

Marc-André Ethier se réjouit de constater que les propositions soumises suscitent un vif intérêt au sein de l'Assemblée. Il rappelle que le vote porte non pas sur le fond de la question, mais sur l'opportunité d'entreprendre une réflexion qui pourra éventuellement mener à l'élaboration d'une politique. Il souligne que les membres semblent déjà disposés à contribuer aux travaux du Comité en lui soumettant leurs idées et leurs points de vue. Exprimant sa confiance envers le Comité ainsi qu'envers l'Université, il estime toutefois qu'une réflexion qui ne déboucherait pas sur une politique concrète risquerait de demeurer de portée limitée.

La présidente des délibérations donne la parole au proposeur, Samir Saul. Celui-ci remercie les membres de l'Assemblée universitaire pour leurs contributions constructives à une réflexion qu'il juge essentielle à l'exercice du rôle d'orientation de l'Université. Il souligne que la question soulevée par la recherche financée à des fins militaires ou quasi militaires mérite une attention particulière en raison des enjeux éthiques et réputationnels qu'elle peut comporter pour l'institution. Selon lui, il importe de déterminer si ce type de recherche est compatible avec la mission universitaire et, si tel est le cas, dans quelles conditions elle devrait être encadrée afin d'éviter d'éventuelles dérives.

M. Saul souligne qu'il serait imprudent de laisser ces questions évoluer sans encadrement, que ces enjeux doivent être abordés de manière planifiée et prospective, dans un contexte international qu'il estime suffisamment clair pour justifier une réflexion structurée.

La présidente des délibérations interrompt le proposeur, lui mentionnant qu'il est en train de justifier une proposition dont les motifs ont déjà été exposés aux membres. Elle souligne que, si son intervention s'étire, l'Assemblée risque de ne pas être en mesure de procéder au vote au cours de la séance. Elle ajoute qu'il devrait actuellement répondre aux objections qui ont été soulevées par certains membres.

M. Saul assure qu'il arrivera rapidement à cet aspect et fait valoir que ce type d'interruption ne fait qu'allonger inutilement les échanges. Il poursuit en insistant sur le fait que le débat du jour ne porte pas sur le bien-fondé de la recherche militaire elle-même, mais sur l'opportunité de confier au Comité de la recherche le mandat d'étudier la question et de formuler des recommandations. Il estime que les diverses interrogations soulevées durant les échanges,

notamment quant à la neutralité institutionnelle, aux distinctions à établir entre différents types de recherche et à la place de la recherche militaire à l'Université, relèvent précisément du travail d'analyse que le Comité devra mener. Rappelant que l'Assemblée est appelée à prendre des décisions éclairées, il soutient que cette démarche doit ultimement conduire à une proposition de politique qui pourra être débattue au fond à une étape ultérieure. En conclusion, il invite l'Assemblée à confier le mandat demandé au Comité, afin de permettre une réflexion structurée et prospective sur ces enjeux.

La présidente des délibérations rappelle les amendements qui ont été proposés.

Godefroy Desrosiers-Lauzon, chargé de cours au Département d'histoire de la FAS, soulève un point d'ordre afin de s'assurer du respect de la procédure. À son avis, la proposition à l'étude devrait d'abord être officiellement présentée et appuyée avant que l'Assemblée ne soit invitée à recevoir des propositions d'amendement. La présidente des délibérations explique que la proposition principale avait déjà été dûment soumise et appuyée lors de son examen par le Comité de l'ordre du jour et que seuls les amendements doivent être appuyés à cette étape.

Elle poursuit en faisant la lecture des amendements proposés par le vice-recteur à la recherche et à l'innovation.

À la lumière des échanges, M. Poitout propose de retirer toute référence à l'élaboration d'une politique institutionnelle, en retirant les points 4 et 5 de la proposition originale et en remplaçant les deux premiers paragraphes par : « L'Assemblée universitaire demande à son Comité permanent de la recherche de mener une réflexion approfondie sur la recherche à caractère militaire ou à double usage qui serait faite à l'Université, et le mandat ».

Françoise Guay suggère de traiter les propositions présentement formulées par les membres, plutôt que de reprendre l'ensemble des interventions entendues lors de la plénière. La présidente des délibérations confirme qu'il s'agit de l'approche qu'elle applique actuellement.

Elle indique qu'elle compte six propositions d'amendements et qu'elle demandera que chacune d'entre elles soit appuyée.

Le premier amendement propose de biffer la première phrase de la proposition initiale : « L'Assemblée universitaire souhaite que l'Université soit dotée d'une politique institutionnelle sur la recherche à caractère militaire ou à double usage. » Michel Janosz appuie cette proposition.

Jean-Sébastien Fallu souligne qu'à son avis, les amendements proposés par M. Poitout forment un ensemble cohérent et devraient être considérés comme un seul amendement. Si personne ne formule une demande de scission, il suggère donc de les traiter en bloc et ajoute que Frédéric Bouchard a appuyé cette proposition. La présidente des délibérations convient qu'il s'agit effectivement d'une option. Toutefois, comme les

amendements lui ont été soumis séparément, elle propose de les traiter de cette manière, estimant que la démarche en sera facilitée.

M. Fallu réitère que ces amendements forment un tout. La présidente des délibérations réaffirme qu'elle peut traiter les amendements comme un ensemble ou comme des parties différentes et qu'elle cherche présentement des appuieurs. M. Fallu signale qu'il conteste cette décision. La présidente des délibérations répond qu'il ne peut pas contester sa décision à ce stade-ci. M. Fallu fait alors un rappel au règlement, mentionnant qu'une disposition du code L'espérance permet à un membre de l'Assemblée de contester la décision de la présidente des délibérations. Il ajoute que si cette dernière refuse de s'y soumettre, il en appellerait normalement au secrétaire général, mais note que ce dernier a malheureusement dû quitter la séance. Il indique que la présidente des délibérations doit se soumettre à la souveraineté de l'Assemblée.

La présidente des délibérations mentionne qu'elle n'a pas d'appuieur en ce moment. M. Fallu indique que M. Bouchard s'est proposé comme appuieur. La présidente des délibérations précise qu'elle n'a pas demandé à M. Bouchard s'il voulait appuyer tous les amendements, mais qu'il a plutôt levé la main avant qu'elle le demande.

Elle poursuit la lecture des amendements en sollicitant des appuieurs. Le deuxième amendement consiste à remplacer la phrase « Elle demande à son Comité permanent de la recherche d'élaborer une politique institutionnelle sur la recherche à caractère militaire ou à double usage qui serait faite à l'université, et le mandat » par « L'Assemblée universitaire demande à son Comité permanent de la recherche de mener une réflexion approfondie sur la recherche à caractère militaire ou à double usage qui serait faite à l'Université, et le mandat ». Il est appuyé par M. Bouchard.

Le troisième amendement propose d'ajouter « et à cette fin, procéder à un balisage des pratiques en la matière au Canada et à l'international » à la phrase « d'étudier cette problématique et ses enjeux pour les universités ». Il est appuyé par M. Bouchard.

Le quatrième amendement propose de remplacer la phrase : « d'effectuer les enquêtes et de mener les consultations nécessaires » par « de mener de larges consultations (audiences, dépôt de mémoires) auprès de la communauté universitaire ». Il est appuyé par M. Bouchard.

Le cinquième amendement consiste à ajouter la phrase : « de s'adjoindre, lorsque jugé nécessaire par ses membres, des personnes expertes de la thématique ou engagées dans une recherche de ce type ». Il est appuyé par M. Janosz.

Le sixième amendement propose de retirer les deux phrases suivantes : « de soumettre un projet de politique à l'Assemblée universitaire au plus tard le 25 novembre 2026 (dans six mois) » et « d'identifier les instances qui seraient chargées de l'application de cette politique ». Il est appuyé par M. Bouchard.

Jean-Sébastien Fallu propose un sous-amendement à ce sixième amendement, afin que le Comité de la recherche puisse envisager l'élaboration d'une nouvelle politique ou la révision d'une politique existante, plutôt que d'écarter entièrement cette possibilité. Il suggère donc de remplacer les deux phrases retirées précédemment par « d'envisager de proposer un projet de politique ou de modification de politiques existantes à l'Assemblée universitaire ». Ce sous-amendement est appuyé par M. Bouchard.

La présidente des délibérations demande si des membres de l'Assemblée ont des objections face aux amendements proposés ou si quelqu'un requiert le vote. Elle demande aux membres s'ils sont en accord avec l'ensemble des amendements qui ont été proposés par M. Poitout et M. Fallu. En l'absence de demande de vote, les amendements sont adoptés à l'unanimité.

Pascale Legault, professeure titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, s'enquiert de savoir si le dernier amendement prévoit toujours le retrait des deux phrases de la proposition initiale portant sur l'élaboration d'une politique institutionnelle. La présidente des délibérations confirme que c'est bien le cas et que ces phrases sont désormais remplacées par « d'envisager de proposer un projet de politique ou de modification de politiques existantes à l'Assemblée universitaire ».

Samir Saul demande à la présidente des délibérations de relire la proposition amendée avant de soumettre celle-ci au vote. Un enjeu technique nuit momentanément à la projection des amendements proposés.

La proposition amendée se présente comme suit :

« L'Assemblée universitaire demande à son Comité permanent de la recherche de mener une réflexion approfondie sur la recherche à caractère militaire ou à double usage qui serait faite à l'Université, et le mandat

- d'étudier cette problématique et ses enjeux pour les universités, et à cette fin, procéder à un balisage des pratiques en la matière au Canada et à l'international,
- de mener de larges consultations (audiences, dépôt de mémoires) auprès de la communauté universitaire,
- d'évaluer la pertinence d'une supervision de la recherche militaire ou à double usage qui serait faite à l'Université, et de proposer des paramètres et des balises,
- de s'adjoindre, lorsque jugé nécessaire par ses membres, des personnes expertes de la thématique ou engagées dans une recherche de ce type,
- d'envisager de proposer un projet de politique ou de modification de politiques existantes à l'Assemblée universitaire

- d'informer du progrès accompli les séances de l'Assemblée universitaire du 14 septembre, du 5 octobre et du 9 novembre. »

Une fois la relecture effectuée, la présidente des délibérations sonde l'Assemblée afin de vérifier si quelqu'un demande le vote sur la proposition amendée. Aucun membre ne sollicitant la tenue d'un vote, la proposition est adoptée telle qu'amendée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la proposition amendée consignée au document 2026-A0021-0674e-985.

AU-0674-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 septembre 2026, à 14 h.

AU-0674-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 03.

Ce procès-verbal a été rédigé par la conseillère en gouvernance, assistée par l'intelligence artificielle.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 14 septembre 2026, délibération AU-0675-2